

Nantes et Brest, le 21 juillet 2021
N° 0-19600-2021/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

**Le Préfet de la Loire-Atlantique
Le Préfet maritime de l'Atlantique**
à

Liste des destinataires in fine

Objet : Parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire – Instance de concertation du 29 mars 2021.

L'instance de concertation et de suivi du parc éolien du banc de Guérande que nous avons coprésidée le 29 mars dernier a permis à EDF-Renouvelables (porteur de projet) et à RTE de présenter les travaux engagés et les chantiers qui auront lieu au cours de l'année 2021. Ont également été présentées les conclusions des groupes de travail constitués au sein de cette instance, qui permettent d'approfondir la concertation et de prendre en compte les enjeux locaux sur les volets de la pêche, des usages et la sécurité maritime, de l'environnement et des impacts socio-économiques.

Vous trouverez annexés à ce courrier le compte-rendu de cette instance de concertation ainsi que le support présenté lors de cette réunion.

Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation à l'occasion de la prochaine réunion de cette instance de concertation à organiser en 2022. alors que de nouvelles étapes auront été franchies dans la mise en place de ce projet.


Didier MARTIN


Olivier Lebas



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire
29 mars 2021
En visioconférence**

Objet : Compte rendu de la réunion du 29 mars 2021

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Présentation des actualités du projet par RTE
3. Présentation des actualités du projet par PBG
4. Présentation des travaux des GT de l'ICS
5. Conclusion

Participants : voir liste annexée

La séance est ouverte à 14 heures 05.

Madame SELLIER-RICHEZ, directrice adjointe de la DDTM, indique que les questions qui demeureront sans réponse à l'issue de la réunion seront intégrées au procès-verbal de la séance. Elle propose de laisser la parole à Monsieur le Préfet et Monsieur le Préfet maritime pour introduire cette Instance de concertation.

1. Introduction

Monsieur le Préfet remercie Madame la Directrice, Monsieur le Préfet maritime, les élus, les acteurs socio-économiques et les représentants associatifs pour leur présence à cette neuvième réunion de l'Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire. Cette réunion se tient en visioconférence, mais chacun comprendra que la situation épidémique rendait indispensable ce mode de réunion.

Monsieur le Préfet rappelle que le parc au large de Saint-Nazaire sera le premier parc éolien en mer français. Il a vocation à produire environ 20 % de la future consommation électrique d'un département comme la Loire-Atlantique, ce qui traduit l'importance de ce projet. La réunion de ce jour intervient alors que le projet entre dans une phase plus opérationnelle, avec la réalisation récente d'un certain nombre de travaux par RTE. Madame Annick GIRARDIN, la ministre de la Mer, a eu l'occasion à l'automne dernier de venir constater la réalisation de ces travaux par RTE. D'autres travaux, notamment la pose des fondations des futures éoliennes, démarreront très prochainement.

Aussi, en dépit de la crise épidémique extrêmement sévère que traverse le pays, les porteurs de projets, les services de l'État, les collectivités locales et tous les acteurs socio-économiques sont au rendez-vous du calendrier tel qu'il avait été établi initialement. Monsieur le Préfet tient à remercier l'ensemble de ceux qui ont permis le respect du calendrier prévu. Il souhaite notamment saluer la collaboration de la Ville de Saint-Nazaire et du Conseil départemental de Loire-Atlantique, qui a permis à RTE et à ses sous-traitants de réaliser l'automne dernier les travaux sur la plage de la Courance.

Ce projet s'inscrit désormais également dans le plan de relance annoncé par le Premier ministre le 3 septembre 2020. La création de ce parc éolien en mer répond en effet pleinement aux objectifs du plan de relance : accélérer la transition énergétique, soutenir l'activité économique et l'emploi, être facteur d'innovation technologique et technique. Monsieur le Préfet témoigne que, sur les crédits relatifs au plan de relance qui ont été alloués, l'État a pu accompagner un certain nombre d'opérations en lien avec ce projet. Il évoque notamment les travaux conduits sous l'égide du Conseil départemental de Loire-Atlantique sur le port de La Turballe pour favoriser la mise en place de la future base de maintenance du parc éolien.

Monsieur le Préfet se félicite que le dialogue entre toutes les parties prenantes du projet ait pu être maintenu pendant l'année 2020, malgré la crise épidémique. Ce dialogue est important pour prendre en compte les enjeux environnementaux, d'usage et de sécurité maritime ou encore les enjeux au regard de la pêche et les enjeux économiques et sociaux. Monsieur le Préfet remercie tous ceux qui ont fait vivre les groupes de travail de l'Instance de concertation et de suivi pendant cette année si particulière.

Enfin, Monsieur le Préfet souligne que les retombées économiques de ce projet pour le territoire deviennent de plus en plus visibles, comme en témoignent l'inauguration de la première nacelle produite par l'usine General Electric à Saint-Nazaire en septembre 2020 ou la mise en service du centre de coordination des travaux en février 2021. Avant fin avril 2021, la plateforme logistique pour le stockage et l'assemblage des éoliennes sera également inaugurée. En outre, il est considéré que 1 000 emplois directs ou indirects participent actuellement à la mise en œuvre de ce projet majeur sur le territoire.

Il passe la parole au Préfet maritime qui débute son intervention et remercie le Préfet. Le parc éolien en mer du banc de Guérande est le premier parc maritime en construction en France. Par conséquent, la phase de travaux qui débute en avril impose une vigilance toute particulière. En effet, ce chantier sert de test pour l'ensemble des projets de parc éolien et doit à ce titre être un modèle pour tous ces projets.

Après une année 2020 pleinement consacrée à la préparation du chantier, cette phase de travaux qui est maintenant engagée est déterminante d'un point de vue de la sécurité maritime d'une part, et de la cohabitation entre les usagers d'autre part.

Pour RTE, les travaux ont débuté, dès mars 2020, par la mise en place d'une chambre d'atterrissage au niveau de la plage de la Courance. Entre août et octobre 2020, les deux câbles de raccordement à la terre ont été ensouillés entre la plage de la Courance et le banc de Guérande. Monsieur le Préfet maritime souligne que le travail étroit mené par RTE avec les usagers de la mer et les services de l'État a permis la réalisation de ces travaux en toute sécurité et en limitant au maximum les restrictions pour les usagers.

La construction du parc éolien par le lauréat a également débuté à l'été 2020 par des essais de forage au niveau de la sous-station électrique.

Néanmoins, c'est dès avril 2021 que le chantier proprement dit débutera. Monsieur le Préfet maritime rappelle que le séquencage des travaux a été élaboré par le porteur du projet en concertation, menée depuis plusieurs années, avec les usagers, notamment les pêcheurs professionnels. Ce séquencage permet de fermer progressivement des zones habituellement fréquentées par ces usagers. En parallèle, les Commissions Nautiques Locales, placées sous la responsabilité des deux préfets et organisées par la Délégation à la Mer et au Littoral de Loire-Atlantique, ont permis de valider les résultats de ces consultations et de les décliner en modalités concrètes, notamment en termes de signalisation maritime adaptée aux différentes phases du chantier. Monsieur le préfet maritime signale que tous ces travaux permettent de réglementer ces usages au plus juste, en articulant les besoins des usagers et les contraintes de sécurité maritime.

Il indique qu'il validera également très prochainement la version finale du Plan d'Intervention Maritime (PIM), qui lui sera soumise par le lauréat pour la pose des fondations qui aura lieu d'avril à juin 2021. Ce PIM constitue un document opérationnel d'importance puisqu'il traduit de manière très concrète l'articulation entre le porteur de projet et les services de l'État dans la gestion des situations d'urgence.

À ce stade de la construction du parc éolien, de nouvelles questions d'ordre normatif sont apparues. Elles concernent des enjeux de sécurité, de sauvetage en mer et d'autres questions auxquelles la Préfecture maritime et les acteurs du sauvetage en mer doivent répondre pour assurer la sécurité dans le champ éolien. Ce besoin de sécurité concerne aussi bien les techniciens qui travailleront sur le parc que les autres usagers qui peuvent se retrouver dans un nouvel espace maritime dans lequel ils devront apprendre à maîtriser les contraintes. Aussi, pour avancer dans les meilleures conditions sur ce sujet des normes et de la réglementation, il est déterminant que l'ensemble des parties – les porteurs de projet, les usagers de la mer et l'État – travaillent en étroite collaboration, comme ce fut le cas jusqu'à présent.

2. Présentation des actualités du projet par RTE

Monsieur Hervé MACÉ, Directeur du projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire chez RTE, remercie l'Instance de lui accorder la possibilité de présenter l'actualité du projet de raccordement du parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Il rappelle que ce raccordement s'étend depuis la zone d'implantation du parc éolien sur le banc de Guérande jusqu'au réseau électrique existant de 225 000 volts en capacité d'accueillir cette production électrique. Ce raccordement est composé d'une partie sous-marine comportant deux câbles d'une longueur totale de 33 kilomètres et d'un lieu de transition entre la partie sous-marine et la partie souterraine situé plage de la Courance. Ce raccordement se prolonge en partie terrestre sur 27 kilomètres et emprunte les communes de Saint-Nazaire, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Donges et Prinquiau. Sur la commune de Prinquiau, un poste électrique, qui comporte un certain

6 quai Ceineray – BP 33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02 40 41 20 20 – COURRIEL : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 15

nombre d'équipements nécessaires à l'insertion dans de bonnes conditions de l'ensemble de cette production électrique, est en phase de construction.

Un film illustrant les opérations maritimes réalisées par RTE est visionné en séance.

Début août, le navire câblé est arrivé dans le port de Saint-Nazaire avec à son bord la première liaison sous-marine de 33 kilomètres. Après cette phase de mobilisation dans le port de Saint-Nazaire, le navire câblé s'est positionné face à la plage de la Courance pour démarrer les opérations d'installation, avec une phase de tirage des câbles dans les fourreaux préalablement installés jusqu'aux chambres de jonction. Ensuite, le déroulage en mer s'est poursuivi avec une pose et un ensouillage simultanés du câble.

À fin août, le premier câble était installé. Le navire est revenu au port de Saint-Nazaire pour une phase de transbordement du second câble, de la barge vers le navire câblé. Cette opération a duré sept jours. L'installation du second câble a démarré mi-septembre selon la même procédure que le premier câble. À partir de fin novembre, la phase d'enrochement des câbles a été initiée sur la zone du banc de Guérande, avec plus de 80 000 tonnes de roche déposées pour assurer la protection externe de ces câbles, qui sont désormais en attente de l'arrivée de la plateforme sur le banc de Guérande. Lors de l'installation du second câble, plusieurs aléas ont été rencontrés. Ces aléas nécessitent trois interventions supplémentaires entre mars et août 2021. Ces opérations consistent à couper le câble, remonter les extrémités à bord et faire des jonctions avant la remise à l'eau.

S'agissant de la cohabitation entre ces travaux et les usagers de la mer, Monsieur Hervé MACÉ tient à souligner l'excellente collaboration mise en place entre RTE et les services de la préfecture maritime, qui ont réalisé un travail remarquable de constitution des différents arrêtés qui permettaient de limiter les zones de restrictions liées aux travaux.

Pour les autres composantes du raccordement, les travaux en partie terrestre ont été également denses en 2020. Monsieur MACÉ évoque l'implantation des pylônes de raccordement du poste de Prinquiau au réseau existant et l'installation des matériels haute-tension et basse-tension au poste de Prinquiau. De plus, l'achèvement des travaux de jonction à l'atterrage permettra une restitution définitive de la plage de la Courance mi-avril 2021, conformément aux engagements pris. À ce titre, Monsieur MACÉ souligne l'appui précieux de la Ville de Saint-Nazaire pour mener ces travaux.

Les travaux de génie civil terrestre s'achèvent également. L'ensemble des fourreaux nécessaires à l'accueil des câbles ont été implantés sur les 27 kilomètres de linéaire. Tous les forages dirigés ont également été menés en 2020. Les opérations sont désormais entrées dans une phase de déroulage des câbles souterrains, avec à ce jour 38 des 50 tronçons déroulés. Les jonctions entre ces différents tronçons ont également été engagées. Le planning de ces travaux est complètement respecté. En outre, les entreprises du département ont réalisé des prestations pour un montant total de 21 millions d'euros pour ce projet, principalement courant 2020. Par ailleurs, 13 700 heures de travail ont été réalisées en insertion, principalement sur les travaux terrestres, pour un total de 712 000 heures travaillées à ce jour dans le cadre de ce projet.

Sur le plan environnemental, RTE a été accompagnée par le CPIE Loire Océane durant toute la phase de réalisation de ces travaux. Conformément aux engagements pris auprès du Groupe de travail environnemental et du Comité technique environnemental, ce suivi environnemental se poursuivra après les travaux.

À partir d'octobre 2021, la plateforme en mer sera mise à disposition par la Société du parc du banc de Guérande pour le raccordement des câbles. Ainsi, les deux câbles aujourd'hui en attente sur le banc de Guérande seront connectés au poste électrique en mer. La protection externe des 500 derniers mètres des câbles sera assurée par enrochement. Après cette opération, une phase d'essais sera initiée à compter du 1^{er} semestre 2022, en vue d'aboutir à une mise en service du raccordement en mai 2022.

Madame BOURDON, France Nature Environnement Pays de la Loire, souhaite revenir sur les prestations réalisées par les entreprises locales, pour un montant de 21 millions d'euros. Dans le cadre d'une plus grande transparence, elle s'inquiète des différents rangs de la sous-traitance. Cette question fait suite à

6 quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02 40 41 20 20 - COURRIEL : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 15

une observation réalisée sur place concernant la présence relativement importante de main-d'œuvre roumaine sur les chantiers terrestres.

Par ailleurs, s'agissant du suivi environnemental qui sera prolongé durant toute la période de travaux, soit jusqu'à 2025, Madame BOURDON souhaite savoir ce que sera le suivi environnemental durant la période d'exploitation du futur parc éolien.

Monsieur MACÉ explique que RTE a contractualisé avec deux grandes entreprises – Eiffage et Omexom – la réalisation des travaux de génie civil nécessaires à l'implantation de l'ouvrage en partie terrestre. Ces entreprises peuvent recourir à la sous-traitance, ce qui a été le cas, notamment avec des entreprises locales. Par exemple, l'entreprise Charier est intervenue de manière assez conséquente sur le projet, tout comme Devin Lemarchand Environnement. En outre, RTE ne maîtrise pas les choix de ces entreprises en matière de sous-traitance, même si l'ensemble des travaux doivent être conduits conformément aux exigences de marché de RTE.

S'agissant de travaux de génie civil assez classiques, les entreprises font régulièrement appel à de l'intérim. Ces prestations se font bien entendu dans le respect du Code du travail.

En ce qui concerne le suivi environnemental, il est présenté en Groupe de travail et en Comité technique environnemental. S'il est nécessaire de poursuivre ce suivi au-delà des travaux, il sera mis en œuvre.

Madame GUÉRIN, chargée d'études au sein de RTE, ajoute qu'au titre de l'arrêté Loi sur l'eau, pour la partie terrestre et la partie poste, des suivis sont prévus à N+1, N+3 et N+5 après travaux. Pour l'atterrage, un suivi de la dune a été réalisé en 2020 et se poursuivra en 2021 et 2022. Pour le moment, il n'est pas prévu d'autres suivis, qui pourront toutefois être envisagés si nécessaire.

3. Présentation des actualités du projet par PBG

Monsieur Olivier de LA LAURENCIE, Directeur du projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire au sein d'EDF Renouvelables, rappelle que le parc éolien est positionné entre 12 et 20 kilomètres des côtes. Le parc sera composé de 80 éoliennes, distantes d'environ 1 kilomètre entre elles. La production du parc devrait représenter 20 % de la consommation électrique de la Loire-Atlantique.

Suite à la construction du projet, les contrats industriels ont été signés à l'été 2019 et les dernières études d'ingénierie ont alors pu être lancées. La phase de fabrication a été initiée début 2020. À ce jour, aucun retard n'a été enregistré sur le projet malgré la crise sanitaire, et ce grâce au travail rigoureux mené par les industriels et les équipes impliquées. Ainsi, Monsieur de LA LAURENCIE explique que les fondations du parc éolien seront fournies par Eiffage et installées par DEME au travers de sa filiale française SDI. Les câbles inter-éoliennes sont fournis par SILEC, filiale de Prysmian Group, et seront installés par Louis Dreyfus. Quant aux éoliennes, fournies par General Electric, elles seront installées par Sodraco, filiale du groupe belge Jan De Nul. Enfin, le poste électrique en mer est fabriqué à Saint-Nazaire et sera installé par SDI.

Monsieur de LA LAURENCIE signale que les opérations de préparation de l'installation de la sous-station doivent débuter dans les prochains jours. À mi-avril, l'alimentation du site de pré-assemblage à Saint-Nazaire devrait commencer. L'installation des fondations débutera mi-avril également.

Les équipes sont installées dans la base de construction située au Petit Maroc à Saint-Nazaire, où est également installée la coordination maritime, qui est un outil clé pour l'organisation, la régulation et la planification de toutes les opérations maritimes afin que celles-ci puissent se dérouler en sécurité. En effet, c'est à partir de cet endroit que tous les mouvements de navires seront contrôlés, que les permis de travaux seront délivrés et que la vérification que chaque personne se trouvant sur le champ éolien ait les qualifications requises sera assurée. Quant à la future base de maintenance située à La Turballe, elle sera installée dans un bâtiment labellisé E+C- (bâtiment à Énergie positive et Réduction carbone).

Monsieur de LA LAURENCIE souligne que la phase de travaux, qui sera bientôt menée, a été préparée au travers d'un excellent travail collectif entre les différents métiers impliqués ainsi qu'avec les services de l'État, les collectivités et l'ensemble des associations impliquées dans le projet. Monsieur de LA LAURENCIE note qu'EDF Renouvelables tient à ce mode de fonctionnement, qui permet un travail fluide et constructif, pour mener ce type de projets. À ce jour, 2 000 personnes travaillent sur ce projet, dont 1 000 au sein de la région Pays de la Loire.

Le champ éolien est découpé en quatre zones. Pendant les travaux, ces zones seront fermées progressivement, afin de limiter l'impact pour les usagers de la mer. L'ensemble des mesures de suivi prévues pendant la phase de construction est en cours de mise en place.

Madame Céline BEAUDON, chargée de projet Éolien en mer au sein d'EDF Renouvelables, signale que l'année 2020 a été dédiée à la fabrication des composants du parc.

Un film est visionné en séance.

Les câbles ont ainsi été fabriqués dans le Centre de la France, entre Montereau et Gron – et seront stockés prochainement au port de Saint-Nazaire. La sous-station électrique est quant à elle en cours d'équipement électrique. S'agissant des fondations, fabriquées par Eiffage entre la Belgique et les Pays-Bas, elles seront, avec les éoliennes, apportées depuis La Rochelle trois par trois. Ces fondations monopieux sont installées par battage ou forage. Des pièces de transition seront posées sur ces fondations.

Dans le cadre de la seconde phase d'installation, les câbles inter-éoliennes seront installés par des câbliers et protégés par des demi-coquilles en fonte. Ces câbles relient les fondations entre elles jusqu'à la sous-station électrique, qui sera installée à l'été 2021. Durant l'hiver, en raison des conditions météorologiques, l'installation des pièces principales sera interrompue jusqu'au printemps. À partir du printemps 2022, les premières éoliennes pourront être installées quatre par quatre.

La fin du chantier est prévue pour fin décembre 2022. La phase d'exploitation et de maintenance pourra alors débuter depuis La Turballe, laquelle permettra d'assurer une centaine d'emplois pendant les 25 ans d'exploitation.

Madame BEAUDON revient à présent sur les canaux d'information concernant l'avancée du chantier, l'enjeu étant d'informer au maximum les riverains, et plus largement les Français, sur ce chantier. Elle évoque le site internet dédié (<http://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/>) qui contient une page « suivi du chantier », un flux d'actualités et permet à ceux qui le souhaitent de s'abonner à une lettre d'information, envoyée environ tous les trois mois. Des pages ont également été ouvertes sur les réseaux sociaux – Facebook et Twitter – afin de partager les actualités relatives au chantier.

Par ailleurs, un Comité territorial rassemblant l'ensemble des élus du territoire de la presqu'île de Guérande a été constitué afin d'identifier des moyens pour informer l'ensemble des riverains. Ainsi, deux posters et une carte postale illustrant ce chantier ont été mis à disposition dans les mairies et offices de tourisme du territoire. Le film qui a été visionné en séance est également disponible sur YouTube. De plus, « les incollables », qui contiennent 30 questions-réponses sur le projet, ont été élaborés notamment à destination des étudiants. L'ensemble de ces outils de communication sont disponibles. Les informations relatives au chantier sont également relayées auprès des mairies et des offices de tourisme afin d'informer les riverains.

Afin de pouvoir travailler en proximité avec les riverains, des pôles d'observation – des panneaux avec différents thèmes – seront créés. Six emplacements ont été identifiés par le Comité territorial : La Turballe sur les thèmes de l'exploitation et la maintenance du parc, Le Croisic sur l'innovation, Batz-sur-Mer sur l'énergie, Piriac sur l'environnement marin, La Baule-Le Pouliguen sur la sécurité maritime et Saint-Nazaire sur la phase de construction. De plus, le Comité territorial a envisagé l'organisation de permanences ou de réunions d'information publiques, en fonction des besoins de chaque commune, au cours de l'été, si les conditions sanitaires le permettent.

Monsieur Emmanuel SIEBERT, délégué général de la DGAC Pays de la Loire, s'enquiert de la hauteur de la grue servant à la pose des pales des éoliennes. Il souhaite en outre savoir si cette grue sera balisée, conformément aux normes de l'aviation et aux normes maritimes.

Monsieur de LA LAURENCIE indique que la grue doit mesurer entre 150 et 200 mètres de haut et lèvera des tours d'une centaine de mètres de haut. La grue engagera donc le volume aérien. Les travaux relatifs à la signalisation maritime et aérienne ont été préparés.

Monsieur Christophe DAGUIZE, adjoint au tourisme et au développement économique à la mairie de Pornichet, signale que la documentation transmise aux mairies et aux offices de tourisme semble ne pas avoir été envoyée à Pornichet. Par ailleurs, concernant les pôles d'observation du banc de Guérande, aucun n'est prévu sur le territoire de Pornichet, sachant que les points où le parc sera le plus visible se situeront à la baie de la plage des libraires à La Baule, à la pointe de Congrigoux et au port de plaisance.

Madame BEAUDON s'engage à vérifier si l'envoi de la documentation – via DHL – a bien été réalisé auprès de la commune de Pornichet. S'agissant des pôles d'observation, le Comité territorial s'est appuyé sur la CARENE et Cap Atlantique. La CARENE a interrogé le maire de Pornichet quant à l'installation d'un tel panneau. Sa réponse a été négative. Si la Ville de Pornichet souhaite finalement l'installation d'un panneau, Madame BEAUDON invite la commune à la contacter.

Monsieur DAGUIZE en prend note.

Monsieur Franck LOUVRIER, maire de La Baule-Escoublac, souhaite connaître les mesures de sécurité et de surveillance maritimes prévues dans le cadre de l'installation de la sous-station dès l'été 2021. En effet, de nombreux navigateurs souhaiteront aller voir l'évolution des travaux.

Monsieur de LA LAURENCIE explique que le centre de coordination maritime assure la sécurité de la zone de travaux en régulant la circulation des navires. Un navire de garde sera présent sur place afin de s'assurer que les dispositions prises par l'Action de l'État en mer sont bien respectées.

Madame RATSIVALAKA, Préfecture maritime, ajoute que pendant la phase de construction, la navigation sera interdite dans les zones identifiées à tous les navires de plaisance.

Monsieur de LA LAURENCIE précise que, dans les prochains jours, l'arrêté préfectoral réglementant l'activité en mer interdira l'accès à un quart de la zone du parc éolien. Lors de l'installation de la sous-station, le périmètre interdit d'accès sera étendu.

Monsieur Laurent DUBOST, Fédération française d'études et de sports sous-marins, note que le bâtiment de maintenance situé sur le port de La Turballe comprendra des panneaux photovoltaïques. Il se félicite de cette décision, qui correspond à une proposition formulée il y a quelques années. Il avait été indiqué à l'époque que cette installation ne serait pas possible eu égard à la difficulté de gérer les excréments des mouettes. Aussi, il souhaite savoir si une solution a été identifiée pour gérer ce problème, ce qui permettrait de développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le port de La Turballe, notamment au niveau de la criée.

Monsieur de LA LAURENCIE explique que la volonté était de disposer du meilleur des bâtiments et de ne pas se limiter à cause de cette problématique. Si les panneaux photovoltaïques doivent être nettoyés, alors ils le seront. En outre, cette problématique sera très certainement résolue à l'avenir par des progrès scientifiques réalisés sur les panneaux photovoltaïques.

4. Présentation des travaux des groupes de travail de l'ICS

➤ Groupe de travail « Pêche professionnelle »

Monsieur Ion TILLIER, Comité régional des Pêches et des Élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM), présente le compte rendu de l'activité réalisée par le groupe de travail « Pêche professionnelle » au cours de l'année 2020. Ce groupe de travail, constitué depuis fin 2012, est animé par le COREPEM par délégation de l'administration maritime. Il regroupe les marins pêcheurs, les

6 quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02 40 41 20 20 - COURRIEL : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 15

membres de structures issues de la filière, les porteurs de projets et les administrations maritimes. En 2020, le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises. Les thématiques abordées étaient essentiellement ciblées sur le volet « sécurité en mer et cohabitation » – qui occupe la majeure partie des travaux de ce Groupe –, mais également sur le volet environnemental et le volet socio-économique.

Sur le volet « sécurité en mer et cohabitation », les discussions en Groupe de travail ont concerné les problématiques concrètes qui se posent aux marins pêcheurs : l'information sur les activités projet en mer, le partage des effets et risques liés à la cohabitation avec les activités de pêche en mer et la recherche de solutions de mitigation des risques et effets. Parmi les actions découlant des réunions du Groupe de travail, Monsieur TILLIER évoque la construction de positions claires à porter par les marins en commission nautique locale (CNL), la coproduction de supports d'information des marins pêcheurs tels que des affiches ou des supports cartographiques pour les systèmes d'aide à la navigation, ou encore la contribution à la définition de solutions innovantes concernant la fermeture progressive des zones de travaux ou les couloirs de navigation au sein des zones travaux.

Monsieur TILLIER souligne que les participants au Groupe de travail se positionnent dans une optique de résolution de problèmes vécus très concrètement par les professionnels en mer.

Sur le volet environnemental, les discussions en Groupe de travail sont essentiellement centrées sur l'analyse du compartiment halieutique. Le Groupe de travail contribue à la définition des protocoles d'études par un apport de connaissances terrain, participe à leur mise en œuvre en concevant les systèmes d'embarquement des scientifiques réalisant les observations en mer, et partage et échange sur les résultats d'étude. En parallèle de ces discussions, le Groupe de travail contribue au co-encadrement de projets connexes à l'image du programme d'observation du homard européen.

Sur le volet socio-économique, le Groupe de travail contribue à la définition des protocoles d'études d'impacts sur l'activité de pêche et partage et échange sur leurs résultats. De plus, depuis environ deux ans, le Groupe de travail s'est attelé à la lourde tâche de l'encadrement de l'invention d'une procédure de compensation individuelle des entreprises de pêche en phase travaux. En effet, sur l'espace concerné par des fermetures, des entreprises de pêche présentent des antériorités d'usage. Cette antériorité donne droit à un système d'indemnisation. Un long travail partenarial a été mené entre EDF, RTE et le Groupe de travail pour encadrer le développement de cette méthode, qui vise à tendre vers l'équité. Ainsi, l'activité de chaque navire est évaluée très finement sur la base de documents attestant la présence sur zone afin de définir un taux de dépendance à la zone. Le montant du préjudice est alors fixé en fonction de ce taux de dépendance.

Enfin, le Groupe de travail encadre un volet « accompagnement du projet » à travers la formation des marins pêcheurs pour la pratique de leur activité au sein du parc une fois que celui-ci sera installé et le développement d'outils d'information plus larges comme un portail d'information géographique notamment.

Madame BOURDON demande si cette mesure compensatoire individuelle fait partie de la subvention éolienne (taxe éolienne) versée au Comité des pêches.

Monsieur de LA LAURENCIE explique que la taxe éolienne sera mise en place à partir du moment où les éoliennes seront en service. La mesure compensatoire évoquée vise quant à elle à pallier les fermetures de zones qui interviendront dans les prochaines semaines. Il s'agit donc de deux mécanismes différents.

Madame SELLIER-RICHEZ précise que ces deux mécanismes ne s'adressent pas aux mêmes personnes : d'un côté le COREPEM, de l'autre les armements de pêche artisanale par le biais d'indemnisations individuelles.

Madame Béatrice CHASLE, Directrice générale des services à la mairie de Batz-sur-Mer, évoque un arrêté préfectoral relatif à la définition de la répartition des recettes auprès des communes et des autres partenaires impactés par le parc éolien, qui serait en préparation depuis de nombreuses semaines. Elle s'enquiert de l'échéance de la parution de cet arrêté préfectoral.

Le critère de répartition INSEE fait par ailleurs débat. Madame CHASLE souhaite connaître la position de la Préfecture à ce sujet.

Monsieur Michel BERGUE, Sous-préfet de Saint-Nazaire, indique qu'un certain nombre de collectivités ont écrit à la Préfecture afin d'obtenir des explications ou des modifications des conditions de répartition de la taxe. Le sujet est ainsi à l'étude à la Direction des Collectivités locales de la Préfecture. Les collectivités seront bien entendu informées lorsque cette répartition aura été actée. Monsieur le Sous-préfet de Saint-Nazaire rappelle que ce parc est le premier parc éolien en mer. Ce sujet se pose donc pour la première fois dans ces conditions et nécessite un travail partenarial puisque la répartition qui sera actée s'appliquera ensuite à l'ensemble des collectivités qui seront concernées par les parcs éoliens.

Dans le prolongement de cette question, une question est posée via le tchat concernant l'échéance sous laquelle le premier versement aura lieu, sachant que le versement a lieu en N+1 par rapport à une année de production. L'article 1519 B du Code général des impôts précise que cette taxe n'est pas due l'année de mise en service de l'unité : pour le parc du banc de Guérande, une mise en service progressive est prévue à partir de 2022. Le prélèvement de cette taxe devrait donc commencer à partir de 2023.

➤ *Groupe de travail « Usages et sécurité maritime »*

Madame SELLIER-RICHEZ explique que ce Groupe de travail est coanimé par la Direction interrégionale de la Mer et la Direction départementale des Territoires et de la Mer. Il s'est réuni à deux reprises en 2020, le 24 juin (en présentiel) et le 28 novembre (en visio) afin d'évoquer plus particulièrement les Commissions Nautiques Locales. Ces dernières permettent notamment de travailler avec des représentants des usages nautiques – marins professionnels ou marins de loisir – afin de discuter des dispositions proposées par les porteurs de projet et de contribuer à la définition des propositions qui sont ensuite reprises par les arrêtés du Préfet maritime.

La Commission Nautique Locale s'est réunie à quatre reprises pour travailler sur les travaux de raccordement de RTE, puis à trois reprises pour aborder les travaux de PBG. Ainsi, les travaux sur la zone côtière se sont concrétisés par neuf arrêtés successifs depuis le 29 janvier 2020 et les travaux sur le raccordement par quinze arrêtés successifs à compter du 29 juillet 2020. S'agissant de la construction du parc, deux arrêtés ont été pris, à l'été et à l'automne 2020, pour déterminer les usages qui pourraient être conduits autour de la sous-station électrique. De plus, des arrêtés successifs déterminant les usages autorisés seront pris au fil de l'avancement des travaux.

Madame SELLIER-RICHEZ souligne que les débats menés dans ces Commissions Nautiques Locales sont souvent très compliqués. Il a ainsi parfois fallu organiser des pré-Commissions Nautiques afin d'examiner l'ensemble des interrogations des usagers de la mer de telle sorte que la Commission Nautique qui suit soit conclusive.

En ce qui concerne la zone côtière, le transport des fourreaux de l'estuaire à la zone de la Cournance a été encadré par un arrêté. Les activités dans la zone nautique d'atterrage et la zone de restriction sur le début du tracé ont également été interdites.

S'agissant du tracé du câble, l'impact était plus direct sur les usages nautiques. Des interdictions en mode statique – mouillage, arts dormants et arts traînants – et en mode dynamique – zone d'exclusion autour du navire câblé en opération – ont ainsi été déterminées. Un travail très précis a également été réalisé pour permettre à la manifestation la Solitaire du Figaro de se réaliser, tout en maintenant les travaux.

Pour la construction du parc, la zone Nord-Est sera d'abord fermée à tous les usagers. Ces interdictions s'appliqueront progressivement aux trois autres zones. Deux corridors permettant la navigation pour les usages professionnels (transit) seront par ailleurs définis. Les usagers autorisés devront avoir suivi une formation dispensée par PBG concernant les dangers relatifs à la circulation dans cet espace. La régulation sera assurée par un dispositif de coordination maritime animé par PBG.

6 quai Ceineray – BP 33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02 40 41 20 20 – COURRIEL : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 15

Des communications ont été réalisées auprès des usagers, à travers du balisage dédié, mais également à travers une communication quotidienne conduite par RTE auprès des acteurs de la sécurité maritime et des usagers de la mer. Des avis urgents aux navigateurs indiquant les zones d'exclusion étaient également diffusés et affichés sur l'ensemble des ports de la façade Atlantique. Pour les travaux de construction du parc, une Commission Nautique s'est réunie il y a quelques semaines afin de définir les modalités de navigation retenues pour les différentes phases de travaux. Ces modalités ont été affichées sur l'ensemble des ports de la façade Atlantique et diffusées au niveau des clubs nautiques et des associations de plaisanciers.

Monsieur Laurent DUBOST, Fédération française d'études et de sports sous-marins, demande quelles seront les interdictions d'activités à proximité du plateau du Four, zone d'activité de plongée, dès cet été.

Monsieur de LA LAURENCIE signale que le plateau du Four n'est pas situé dans la zone de travaux.

Monsieur DUBOST précise que lors d'une Commission Nautique, il avait été indiqué que les zones d'exclusion pourraient s'étendre jusqu'à trois kilomètres autour de la zone centrale de travaux eu égard au risque acoustique. M. DUBOST souhaite savoir si ce risque a été étudié et s'enquiert des conséquences pour les clubs de plongée, qui pratiquent beaucoup sur le plateau du Four.

Madame SELLIER-RICHEZ explique que cet élément sera instruit dans le cadre de la rédaction finale des arrêtés. Les clubs de plongée seront bien entendu les premiers informés de la disposition qui sera prise.

➤ *Groupe de travail « Environnement »*

Monsieur Xavier HINDERMEYER, DREAL Pays de la Loire, indique que le Groupe de travail « Environnement » s'est réuni en présentiel le 29 juin 2020 et en visioconférence le 15 janvier 2021. Monsieur HINDERMEYER souligne que les réunions reprendront en présentiel dès que la situation sanitaire le permettra.

Lors de la réunion du 29 juin, RTE et PBG ont présenté les actualités des projets afin de permettre à l'ensemble des partenaires de disposer de toutes les informations sur les projets. De plus, PBG a abordé l'état de référence relatif à la fin des campagnes en mer, les opérations en mer de l'été 2020 et les mesures environnementales. Des échanges ont également été menés concernant le système de protection anticorrosion, avec l'abandon des anodes sacrificielles, et les tests de stabilité des câbles sous-marins.

Lors de la réunion du 15 janvier, RTE a présenté un point sur l'avancement de la liaison sous-marine, des enrochements, de la liaison souterraine, de l'atterrissage et des travaux effectués sur le poste de Prinquiau. Par ailleurs, RTE a présenté les suivis organisés sur la dune de la Courance, à l'atterrissage, le long du fuseau de raccordement, ainsi que le suivi écologique de la liaison souterraine et de la zone humide du poste de Prinquiau. En ce qui concerne PBG, les membres du Groupe de travail avaient demandé la présentation d'un point spécifique sur les résultats de l'état de référence avant que les travaux ne commencent. PBG a ainsi abordé les résultats des états de référence sur les habitats benthiques et la qualité des eaux, l'ichtyoplancton et les ressources halieutiques, l'ambiance sonore sous-marine et les mammifères marins, ainsi que sur l'avifaune.

Le Groupe de travail sera à nouveau réuni dans les prochains mois, notamment pendant la phase de travaux.

Madame BOURDON pense que la cadence des réunions devra être augmentée dans les prochains mois, notamment dans le cadre de la phase de forage et de battage qui nécessitera des remontées d'informations et des échanges.

Monsieur HINDERMEYER en convient et s'engage à réunir à nouveau le Groupe de travail rapidement.

➤ *Groupe de travail « Socio-économique »*

6 quai Ceineray – BP 33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02 40 41 20 20 – COURRIEL : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 15

Madame Claude TRICHET, Chargée de développement emploi et territoires à la DIRECCTE, indique que le Groupe de travail « Socio-économique » s'est réuni le 14 janvier 2021, alors que la dernière réunion avait eu lieu en 2015. En effet, l'organisation d'une nouvelle réunion n'était pas nécessaire tant que la chaîne industrielle des sous-traitants n'était pas finalisée et tant que les recours n'étaient pas purgés.

En 2020, le projet a mobilisé plus de 2 000 emplois en France, dont près de 1 200 en Pays de la Loire, principalement sur le bassin nazairien. Alors que certains secteurs d'activité comme l'aéronautique sont fortement impactés par la crise sanitaire, la filière EMR permet de compenser en partie cette baisse d'activité. À ce jour, General Electric emploie 200 personnes à l'usine de Saint-Nazaire et prévoit une montée en charge, jusqu'à 450 employés, compte tenu des projets en cours. Les Chantiers de l'Atlantique, qui construisent les sous-stations, emploient environ 200 personnes pour cette activité. En charge de la construction de la sous-station électrique du parc de Saint-Nazaire, les Chantiers de l'Atlantique ont été retenus pour fabriquer les sous-stations électriques du parc de Normandie. Sur le port de La Turballe, une centaine d'emplois directs seront concernés. Ce projet induira également des emplois indirects au niveau des entreprises locales.

Madame TRICHET signale que la filière de recherche sur les EMR est représentée sur le territoire par le Technocampus Océan, le site d'essais en mer SEM-REV et les équipes de recherche en génie civil de l'Université de Nantes. En outre, l'insertion est aussi un enjeu majeur du projet. Ainsi, 5 % des heures sont réservées à l'insertion, soit environ 76 500 heures. Ces heures sont réparties entre les différents sous-traitants de rang 1.

Afin d'accompagner les entreprises et leur permettre de répondre à leurs interrogations, une cellule dédiée à la mise en œuvre de la clause sociale a été créée en 2015 et réactivée en juillet 2019. Cette cellule est pilotée par la CARENE, facilitatrice des clauses, et par l'Unité départementale de la DIRECCTE. Elle réunit EDF, General Electric, les Chantiers de l'Atlantique et les acteurs du service public de l'emploi – Pôle Emploi, les missions locales, l'Unité emploi du Conseil départemental. Cette cellule avait notamment pour objectif de définir un processus de recrutement. Il a été décidé de centraliser l'ensemble des offres au niveau de Pôle Emploi, chargé de diffuser les offres auprès des différents prescripteurs. Cette cellule se réunit régulièrement pour assurer le suivi des clauses.

Au 28 février 2021, 36 886 heures d'insertion avaient été réalisées, pour un objectif de 76 500 heures, soit 48 % des heures. Les Chantiers de l'Atlantique ont atteint leur objectif de 10 000 heures. Quant à General Electric, 24 980 heures ont été réalisées sur les 45 000 heures prévues. Au 31 décembre 2020, 37 personnes – 28 hommes et 9 femmes – avaient été recrutées au titre de la clause sociale. Ces personnes présentent majoritairement un niveau de qualification de niveau V ou inférieur, ce qui a nécessité la mise en place d'actions de formation.

Madame Carole LE DAMANY, CFTC, s'enquiert du nombre d'emplois durables à l'issue des travaux de construction du parc éolien et des types de métiers qui seront recherchés.

Monsieur de LA LAURENCIE explique qu'à l'issue du chantier de construction, une centaine de personnes travailleront autour de la base de La Turballe. Par ailleurs, l'usine de General Electric à Montoir-de-Bretagne a initié des travaux d'agrandissement afin de pouvoir lancer la construction des prochains parcs éoliens en mer, ce qui témoigne du maintien de cette filière sur le territoire. De plus, Monsieur de LA LAURENCIE évoque la présence du Centre d'expertise mondiale de General Electric Wind à Nantes, qui emploie près de 250 personnes. Par ailleurs, les Chantiers de l'Atlantique ont déjà deux autres commandes à prendre en charge à la suite de ce chantier. La filière EMR devient ainsi aujourd'hui une réalité sur le territoire français.

La SPCNE (Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne et de son environnement) partage totalement les remarques de Monsieur de LA LAURENCIE sur les éventuels emplois pérennes au sein de cette filière. Pour autant, il demande s'il ne serait pas plus judicieux de présenter les données relatives aux emplois liés à la construction en jours travaillés et non en heures. En outre, 76 500 heures de travail représentent le travail d'environ 50 personnes à temps plein pendant un an.

Monsieur de LA LAURENCIE précise que les 76 500 heures concernent uniquement les heures d'insertion.

5. Conclusion

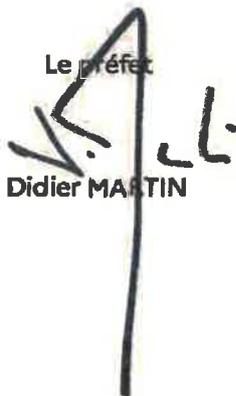
Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des participants à cette réunion et les intervenants pour leur présentation. Il signale qu'outre ce dossier prioritaire de l'éolien en mer au large de Saint-Nazaire, la politique française en matière d'éolien en mer a conduit à de nouveaux développements au cours de ces derniers mois. En effet, le 21 janvier 2021, le Comité interministériel de la Mer, présidé au Havre par le Premier ministre, a décidé de saisir la Commission nationale du débat public pour lancer le projet de parc éolien au large d'Oléron, portant sur une zone de 300 kilomètres carrés en vue d'une puissance installée de 500 mégawatts à un gigawatt. Par ailleurs, le projet de parc éolien flottant du Sud de la Bretagne se poursuit suite au débat public qui a été conduit. À ce titre, des annonces pourraient être faites par la Ministre de la Transition écologique au second semestre 2021.

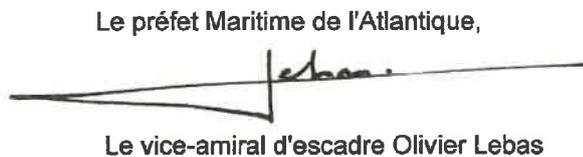
Monsieur le Préfet donne rendez-vous aux participants pour une prochaine réunion de cette Instance de concertation, sans doute en 2022 alors que de nouvelles étapes auront été franchies dans la mise en place du projet.

Monsieur le Préfet maritime remercie également les intervenants pour ce tour d'horizon très complet sur le chantier, lequel rentre dans une phase décisive de travaux en mer de plus en plus visibles et impactant. Il souhaite souligner le bon niveau de concertation qui a régné jusqu'à présent entre tous les usagers et qui a permis de faire en sorte que chacun puisse se retrouver dans ce projet, en limitant les impacts au maximum, en définissant des compensations équitables et en assurant un bon niveau d'information pour tous les usagers. En outre, Monsieur le Préfet maritime note que ce bon niveau de concertation est très utile pour l'État qui est ainsi en mesure d'ajuster de la manière la plus pertinente le cadrage réglementaire qui est en cours de définition pour tous les usagers. Tous les services de l'État, notamment ceux de la Préfecture maritime, sont pleinement engagés dans ce travail.

Madame SELLIER-RICHEZ signale que cette séance a réuni plus de 80 participants, ce qui témoigne de l'intérêt de maintenir ce rendez-vous annuel.

La séance est levée à 15 heures 55.

Le préfet

Didier MARTIN

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas

ANNEXE
Liste des participants

En présentiel

- M. Michel BERGUE, Sous-préfet de Saint-Nazaire
- Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, DDTM44
- Mme Catherine RATSIVALAKA, Préfecture maritime
- M. Hervé MACE, RTE
- M. Olivier DE LA LAURENCIE, PBG
- Mme Céline BEAUDON, PBG
- M. Ion TILLIER, COREPEM
- M. Xavier HINDERMEYER, DREAL
- M. Claude TRICHET, DIRRECTE

En visioconférence

- Mme Béatrice CHASLE, Commune de Batz-sur-mer
- M. Christophe DAGUIZE, Commune de Pornichet
- M. Guillaume BUCHANIEK, Commune du Pouliguen
- M. Eric MOULIE, Commune de Batz-sur-mer
- M. Jacques PRIEUR, Maire de la commune de la Bernerie-en-Retz
- M. Jean MONTAVILLE, Commune de Pornic
- M. Jean-Bernard FERRER, Commune de Villeneuve en Retz
- M. Jean-Louis LELIEVRE, Commune de Trignac
- M. Yan COURIO, Maire de la commune de Prinquiau
- Mme Annick BONNEVILLE, DREAL
- Mme Agnès LEVEL, DREAL
- Mme Françoise DELABY, DREAL
- M. Julien CAILHOL, DREAL
- M. Thierry LATAPIE-BAYROU, DDTM44
- M. Alain PARIZY, DDTM44
- M. Damien PORCHER-LABREUILLE, DDTM44
- Mme Maiwenn BERROU, DDTM44
- M. Gurvan ALLIGAND, DDTM56
- Mme Anne-Sophie FLEURQUIN, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

- M. Yann QUERE, DIRRECTE
- M. Laurent BOULANGEOT, DIRRECTE
- M. Stéphane AUDDE, Préfecture 85
- M. Simon LERY, GIP Loire Estuaire
- M. Gabriel SIEMANT, RTE
- M. Gaëtan MORIN, RTE
- Mathilde GUERIN, RTE
- Mme Clotilde Nicolas, EDF-RE
- M. Alain DORE, PRO.SI.MAR
- M. Alain RIVET, UNSA
- M. Benoît FIGAREDE, PBG
- M. Bertrand ALLESSANDRINI, Ecole centrale de Nantes
- Mme Mireille BOURDON, FNE
- M. Alex CORDIER, Ligue de voile des Pays-de-la-Loire
- M. Steven CURTE, General Electric
- M. Laurent DUBOST, Fédération française d'études et de sports sous-marins
- M. Emmanuel SIEBERT, DGAC
- Mme Fabienne MALAVERGNE, Mission locale
- M. Jérôme PERRON, Mission locale
- Un représentant de FFPS Mer, Fédération Française des Pêches Sportives Mer
- M. Franck LOUVRIER, Comité régional du tourisme Pays de la Loire
- M. Geoffrey ROYER, MEDEF 44
- M. Gérard MOREAU, Les amis de l'île de Noirmoutier
- M. Christophe GOUMAS, Comité Départemental de la Plaisance et des Pêches en Mer de Loire Atlantique
- Mme Claire HUGUES, SMIDAP Pays-de-la-Loire
- M. Pascal HUREAU, Gendarmerie de Saint-Nazaire
- M. Jérôme GUEVEL, Conservatoire du littoral
- Mme Laurie-Anne HENO, DIRM
- M. Ludovic BOCQUIER, GPMNSN
- Mme Nathalie TERTRE, PBG
- M. Pascal VALLIER, Académie de Nantes
- M. Philippe PETITDIDIER, Marine de Nantes
- M. Philippe BACLET, Weamec
- M. Stéphane POUSSET, Station de pilotage de la Loire et des Sables d'Olonne
- M. Romain LAVIEILLE, Ademe Pays-de-la-Loire

- M. Ronald Guillen, IUT de Saint-Nazaire
- M. Simon FRADET, CARENE
- Un représentant du SPCNE
- Un représentant de Bretagne vivante
- Un représentant du Cerema
- Un représentant de CFTC
- Un représentant de GEIQ Industrie.